

LES FICHES PRATIQUES

DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

L'adressage



Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne, les communes du département doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation.

Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau fibre optique et pour permettre la commercialisation des offres Internet à Très Haut Débit (THD).

L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

8 ÉTAPES À SUIVRE PAR LA COMMUNE

1

LANCEMENT DU PROJET

Le Maire présente le dispositif au Conseil municipal :

- Mise en place d'une commission dédiée à l'adressage.
- Identification des impacts financiers et des mesures de communication à initier.

2

DIAGNOSTIC

Identification à travers un inventaire l'ensemble des voies existantes en utilisant le plan cadastral ou une Base Adresse Locale existante.

Un fichier récapitulatif de type Excel peut lister ces voies.

3

DÉNOMINATION

Détermination du type de voies : route, allée, chemin, avenue, place, rue, lieux-dits, etc... (éviter lotissement et résidence)

Procéder au nommage de la voie : des platanes, Charles De Gaulle, des étangs...

À cette occasion, les administrés peuvent être consultés. **Une délibération du conseil municipal est indispensable pour fixer les nouveaux noms des voies.**

4

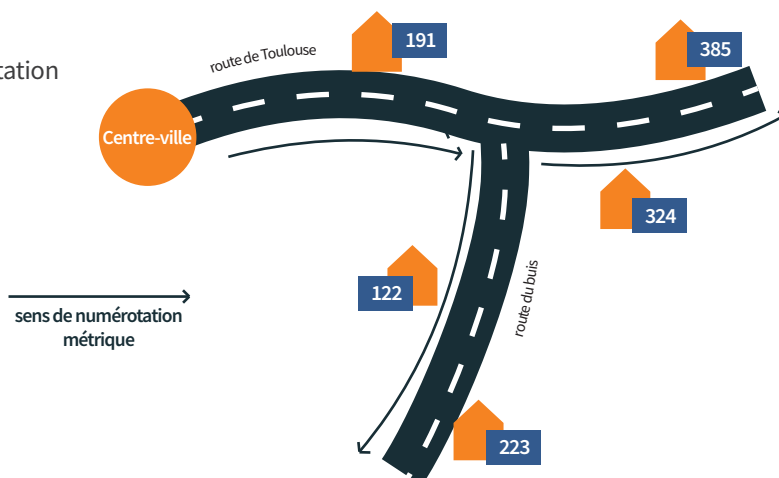
NUMÉROTATION

Choisir entre deux systèmes :

- La numérotation continue : numérotation par numéro croissant à partir du début de la voie.
- La numérotation métrique : numérotation attribuée en fonction de la distance qui sépare le début de la voie et l'entrée du bâti.

Pour la numérotation, un arrêté du maire est suffisant.

Exemple de numérotation métrique :



www.hautegaronnenumérique.fr - contact@hautegaronnenumérique.fr



@hautegaronnenumérique



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



@hgnumérique

LES FICHES PRATIQUES

DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

L'adressage

5

REALISATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIERIES

Chaque voie est nommée et délimitée sur un plan.

Création d'un tableur «Excel» reprenant le modèle simplifié d'échange de données de la Base Adresse Locale (cf Annexe).

6

PUBLICATION SUR LA BASE ADRESSE NATIONALE (BAN) POUR CERTIFICATION

Publication en ligne via l'outil «Mes adresses» du site internet adresse.data.gouv.fr.

7

INFORMATION DE LA POPULATION ET PLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE

Il convient d'informer les habitants par courrier spécifique accompagné d'une attestation de la numérotation et de communiquer ces informations aux autres collectivités, aux services de secours, aux gestionnaires des réseaux, aux entreprises concernées...

Réaliser la signalétique de la commune avec l'installation des plaques de dénomination des voies puis celle des habitations avec la distribution de plaques de numérotation ou en fournissant aux habitants un modèle normé.

8

MAINTENIR LA BASE ADRESSE LOCALE À JOUR

Prévoir des routines de mise à jour car l'adresse est une donnée vivante.

Il suffit d'ouvrir à nouveau sa Base Adresse Locale dans l'éditeur Mes Adresses, d'ajouter une nouvelle adresse pour qu'elle soit transmise en temps réel à la Base Adresse Nationale.

TROIS SOLUTIONS POUR RÉALISER CE TRAVAIL

- Vous avez du personnel à mettre à disposition et vous décidez de le réaliser en interne
- Vous demandez de l'aide à Haute-Garonne Numérique pour réaliser à votre compte ces travaux
- Vous souhaitez passer par un prestataire via un marché public afin d'externaliser

LIENS UTILES

- Pour référencer vos adresses, rendez-vous sur le site National de l'Adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/>
- Le guide des bonnes pratiques de l'adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/daMta/docs/guide-bonnes-pratiques.pdf>



@hautegaronnenumérique



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



@hgnumerique

www.hautegaronnenumérique.fr - contact@hautegaronnenumérique.fr

LES FICHES PRATIQUES

DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

L'adressage - Annexe

MODÈLE SIMPLIFIÉ D'ÉCHANGE DE DONNÉES «BASE ADRESSE LOCALE » (BAL)

attribut	obligatoire	description
id_ban_commune		identifiant unique de la commune fourni par la BAN
id_ban_toponyme		identifiant unique du toponyme auquel est rattaché l'adresse
id_ban_adresse		identifiant unique de l'adresse
cle_interop	X	clé nationale d'interopérabilité
commune_insee	X	code INSEE de la commune
commune_nom	X	nom de la commune
commune_deleguee_insee		code INSEE de la commune déléguée
commune_deleguee_nom		nom de la commune déléguée
voie_nom	X	nom complet de la voie
lieudit_complement_nom		nom du lieu-dit historique ou complémentaire
numero	X	numéro
suffixe		informations qui complètent et précisent les numéros d'adresses
position	X	décrit la position d'une adresse (liste de valeurs)
x	X	système de projection légal en vigueur sur le territoire concerné
y	X	
long	X	coordonnées exprimées en WGS84
lat	X	
cad_parcelles		liste des parcelles, séparées par un pipe (), desservies ou représentées par cette adresse
source	X	organisme ayant créé cette adresse
date_der_maj	X	Date de la dernière mise à jour de la donnée au format AAAA-MM-JJ
certification_commune	X	Certification communale